

Office national  
d'allocations familiales  
pour travailleurs salariés

service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

Concerne: **Vos allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Nous constatons que depuis le *(date)* vous habitez à la même adresse que *(nom et prénom)*, qui n'est ni votre parent(e) ni votre allié(e) jusqu'au troisième degré.

Nous considérons donc que vous formez un ménage de fait. Cette situation a des conséquences pour les allocations familiales. Vous pouvez cependant réfuter la présomption légale que vous formez un ménage de fait, en nous renvoyant dans les quinze jours la déclaration ci-jointe, dûment complétée, datée et signée, éventuellement accompagnée d'un document justificatif. Nous examinerons alors votre situation.

Si vous formez un ménage de fait et que le total de vos allocations sociales à tous deux dépasse 62.316 BEF ou 1.544,77 EUR, nous ne pouvons plus vous payer le supplément d'allocations familiales pour les *chômeurs de longue durée / les malades de longue durée / les pensionnés / les handicapés / les invalides*. Ce supplément n'est plus accordé non plus lorsque le revenu de votre partenaire en tant que travailleur salarié ou indépendant dépasse 9.500 BEF ou 235,50 EUR. Nous vous prions dès lors de nous renvoyer le formulaire P19 ci-joint, dûment complété, daté et signé.

Si nous ne recevons aucune réaction de votre part dans les **quinze jours** nous ne vous payerons plus que les allocations familiales de base à partir du *(date)*. En outre nous vérifions si les allocations familiales ont été payées correctement jusqu'à présent.

Vous trouverez de plus amples informations au verso de cette lettre.

Votre gestionnaire de dossier

service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

**Concerne: Vos allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Nous constatons que depuis le (*date*) vous habitez à la même adresse que (*nom et prénom*), qui n'est ni votre parent(e) ni votre allié(e) jusqu'au troisième degré.

Nous considérons donc que vous formez un ménage de fait. Cette situation a des conséquences pour les allocations familiales. En effet, avec vos allocations familiales vous recevez un supplément parce que votre (ex-)conjoint, qui ne fait pas partie de votre ménage, est chômeur, en incapacité de travail, pensionné ou handicapé. Pour obtenir ce supplément et le conserver, vous ne pouvez toutefois pas être remarié(e) ni former un ménage de fait avec une autre personne.

Vous pouvez cependant réfuter la présomption légale que vous formez un ménage de fait, en nous renvoyant dans les quinze jours la déclaration ci-jointe, dûment complétée, datée et signée, éventuellement accompagnée d'un document justificatif. Nous examinerons alors votre situation.

Si nous ne recevons aucune réaction de votre part dans les **quinze jours**, nous ne vous payerons plus que les allocations familiales de base à partir du (*date*).

Nous devons également vérifier si les allocations familiales ont été payées correctement jusqu'à présent. Nous vous prions dès lors de nous renvoyer le formulaire P19 bis ci-joint, dûment complété, daté et signé.

Vous trouverez de plus amples informations au verso de cette lettre.

Votre gestionnaire de dossier

service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

Concerne: **Vos allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Nous constatons que depuis le (*date*) vous habitez à la même adresse que (*nom et prénom*), qui n'est ni votre parent(e) ni votre allié(e) jusqu'au troisième degré.

Nous considérons donc que vous formez un ménage de fait. C'est pourquoi vous ne pouvez plus recevoir les allocations familiales majorées d'orphelins. Vous pouvez cependant réfuter la présomption légale que vous formez un ménage de fait, en nous renvoyant la déclaration ci-jointe, dûment complétée, datée et signée, éventuellement accompagnée d'un document justificatif. Nous examinerons alors votre situation.

Si nous ne recevons aucune réaction de votre part dans les **quinze jours**, nous ne vous payerons plus que les allocations familiales de base à partir du (*date*).

Nous devons également vérifier si les allocations familiales ont été payées correctement jusqu'à présent. Nous vous prions dès lors de nous renvoyer le formulaire P 16 ci-joint, dûment complété, daté et signé.

Vous trouverez de plus amples informations au verso de cette lettre.

Votre gestionnaire de dossier

Office national  
d'allocations familiales  
pour travailleurs salariés

service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

Concerne: **Vos allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Nous constatons que depuis le (*date*) vous habitez à la même adresse que (*nom et prénom*), qui n'est ni votre parent(e) ni votre allié(e) jusqu'au troisième degré.

Nous considérons donc que vous formez un ménage de fait. Cette situation a des conséquences pour les allocations familiales. Vous pouvez cependant réfuter la présomption légale que vous formez un ménage de fait, en nous renvoyant la déclaration ci-jointe, dûment complétée, datée et signée, éventuellement accompagnée d'un document justificatif. Nous examinerons alors votre situation.

Si vous formez un ménage de fait, vous n'avez plus droit aux allocations familiales sur la base de votre pension de survie. Nous continuons cependant de payer provisoirement les allocations familiales. Nous examinons en effet si vous pouvez éventuellement recevoir les allocations familiales par l'intermédiaire de votre partenaire. Nous vous prions dès lors de nous renvoyer le plus rapidement possible le formulaire P12 ci-joint, dûment complété, daté et signé.

Vous trouverez de plus amples informations au verso de cette lettre.

Votre gestionnaire de dossier